

Rapport moral 2016 – 2017

Assemblée générale GADEM - 20 janvier 2018

Activités phares pour 2016 – 2017 :

Le Conseil civil de lutte contre toutes les formes de discriminations :

Depuis le début de l'année 2016, le GADEM réfléchissait à la mise en place d'un Conseil civil de lutte contre toutes les formes de discrimination réunissant des organisations de la société civile et les dynamiques en place dans différentes régions du Maroc afin d'aborder les discriminations de manière globale, de les visibiliser et de comprendre leur fonctionnement.

Le 9 décembre 2016, s'est tenue dans les locaux du GADEM la **première réunion du comité ad hoc pour la création du Conseil civil de lutte contre toutes les formes de discriminations**¹. 11 organisations² et 4 personnes ressources ont participé à cette première réunion afin de définir ensemble une charte fixant les grands axes de travail et objectifs du Conseil, ses principes fondateurs et ses orientations. Première action commune du Conseil civil : rédiger un premier rapport permettant d'élaborer un état des lieux des discriminations au Maroc sur la base des informations collectées et capitalisées par ses membres.

L'une des recommandations de cette première réunion était de faire un travail sur les définitions et les critères de discriminations sur lesquels se basera le travail du Conseil. **Un atelier d'échange et de réflexion** a donc été organisé les 12 et 13 mai 2017 à Marrakech en présence de 10 organisations représentées sur les 13 membres du Conseil civil³. Cet atelier a également permis d'élaborer un canevas du rapport sur l'état des discriminations au Maroc.

Un comité de capitalisation composé de 5 associations⁴ a été mis en place avec pour rôle de suivre l'écriture du rapport, de produire des outils de collecte d'information, et d'accompagner la rédaction d'une première trame du rapport.

Les 10 ans du GADEM : « Mijhar sur le Mahjar » et « GADEMISTAN'D »

Le 10 décembre 2016, à l'occasion des 10 ans de l'association, le GADEM a organisé un événement qui s'est tenu à la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc (BNRM). La journée a été découpée en deux sessions :

¹ [Communiqué de constitution du conseil civil de lutte contre toutes les formes de discriminations](#)

² Association AMAN, Association des initiatives de protection des droits des femmes (IPDH), Association Hasnouna de soutien aux usagers de drogues, Association jeunes pour jeunes (AJJ), Association lumière sur l'émigration au Maroc (ALECMA), Collectif Aswat, Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et des migrants (GADEM), Institut Prometheus pour la démocratie et les droits humains (IPPDH), Jeunes femmes pour la démocratie (JFD), Mouvement alternative citoyenne (ALCI), Association la Colombe blanche pour la protection des jeunes handicapés (ACB) (L'association Asticude membre du Conseil civil s'était excusée pour cette réunion).

³ L'association Anir d'Agadir a rejoint le Conseil civil au mois d'avril 2017.

⁴ Le comité de capitalisation est composé des organisations Aswat (s'est retiré fin 2017), AJJ, ALCI, Prometheus, GADEM.

- La première partie de la journée était organisée sous forme d'une table ronde « **Mijhar sur le Mahjar – Maroc : Carrefour migratoire** » autour de deux axes : « *Etrangers au Maroc, peut-on être/exister sans droits ?* » et « *De la discrimination vers l'intégration ?* » qui ont notamment permis de revenir et échanger sur les activités et défis du GADEM dans le contexte marocain de ces dix dernières années. Au total, 90 personnes ont assisté à cette table ronde modérée par le journaliste Salaheddine Lemaizi.
- Lors de la deuxième partie de la journée, une grande tente tivoli sur l'esplanade de la BNRM abritait des stands présentant le travail du GADEM et les outils de sensibilisation et de formation (public large, enfants ou adultes) développés depuis la création de l'association. Une restitution d'un atelier de théâtre mené entre octobre et décembre 2016 (total : 8 séances) en partenariat avec DABATEATR, avec un groupe de 7 jeunes de différentes nationalités, a également été présentée. En tout, 45 personnes sont venu-e-s visité-e-s le **GADEMISTAN'D**. 15 autres jeunes avaient également été spécialement invité-e-s par des membres du GADEM pour participer aux activités proposées.

Une attention particulière portée aux zones d'attente

Le GADEM porte une attention particulière à la situation des personnes maintenues en zone d'attente. La procédure du maintien en zone d'attente prévue par la loi n°02-03 n'est pas respectée et aucun moyen d'hébergement n'est prévu alors que le GADEM a suivi la situation de personnes pouvant y rester au-delà du délai légal, soit 20 jours sans accès à de la nourriture suffisante et à un hébergement (elles dorment souvent sur les sièges ou à même le sol et ne peuvent se laver). Le GADEM a communiqué à plusieurs reprises au cours des années 2016 et 2017 pour dénoncer ces situations. En juin 2017, le GADEM et l'Anafé ont publié un rapport conjoint sur la situation des personnes maintenues en zone d'attente, intitulé « **Privés de liberté en « zone de transit » - des aéroports français aux aéroports marocains** ».

« Ni Oussif Ni Azzi, Baraka et Yezzi », une campagne transmagnébine

Un collectif de militant-e-s et d'associations nationales maghrébines du Maroc, de Tunisie, d'Algérie et de Mauritanie a lancé le lundi 21 mars 2016, la première campagne transmagnébine contre le racisme, avec comme principale revendication : l'adoption de lois incriminant toutes les formes de discrimination raciale. Organisée sous le slogan « Ni Oussif Ni Azzi, Baraka et Yezzi » (« Ni esclave, ni Azzi, stop, ça suffit »), cette campagne a permis de fédérer des dynamiques qui militent pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale dans l'espace maghrébin entre Nationaux-ales et vis-à-vis des étranger-e-s. Au Maroc, 11 associations réparties sur tout le Maroc ont soutenu cette campagne en en faisant la promotion ou en organisant des événements. Le GADEM a diffusé sur les réseaux sociaux, différents outils, notamment un clip vidéo⁵ réalisé par Leila Alaoui pour l'association Bladi Bladek – vidéo qui n'avait jamais pu être diffusé jusque-là⁶, ainsi que les capsules vidéo contre le racisme réalisées par Mounia Magueri dans le cadre du festival Migrant'scène – Rabat 2016.

⁵ <https://www.facebook.com/masmitich3azi/videos>

⁶ http://www.huffpostmaghreb.com/2016/03/25/story_n_9545902.html

Soutien à la plateforme ASCOM

Le GADEM soutient depuis juillet 2016 la plateforme des associations et communautés subsahariennes au Maroc qui, grâce au CNDH, a pu recevoir des fonds de la Fondation euro-méditerranéenne pour les droits de l'Homme et de l'European Endowment for Democracy pour un projet de deux années. Les fonds transitent par le compte du GADEM qui s'est également engagé à soutenir les associations impliquées dans ce projet selon leur besoin et à leur demande.

Atelier bilan de la 2ème phase de l'opération de régularisation

En octobre 2017, un atelier d'évaluation, 10 mois après la mise en œuvre de la nouvelle opération de régularisation – qui a démarré le 15 décembre 2016 – a été organisé par le GADEM afin d'ouvrir un débat entre différentes organisations de la société civile originaires de différentes villes/régions du Maroc (Agadir, Casablanca, Laâyoune, Mohammedia, Nador, Oujda, Rabat, Tanger) impliqué-e-s dans l'accompagnement de personnes souhaitant régulariser leur situation administrative et/ou dans les commissions régionales de régularisation pour échanger et discuter sur les avancées et les difficultés de la mise en œuvre de cette opération exceptionnelle. Cet atelier a permis de soumettre des recommandations collectives à la commission nationale de suivi et de recours de l'opération de régularisation qui s'est réunie pour la première fois en novembre 2017.

Monitoring des discriminations dans le football

Depuis 2016, le GADEM participe à un projet organisé par FARE Network d'observation et de monitoring des discriminations dans les stades de football. Ainsi, deux membres de l'équipe du GADEM ont participé à des tournois de football afin de suivre les pratiques discriminatoires autant dans le public qu'entre les équipes et sont allés à Johannesburg pour suivre une formation.

Focus sur les incontournables du GADEM

Les formations, activités clés et transversales : le GADEM très sollicité

- Formation/renforcement de capacités d'acteurs/actrices de la société civile
- Une formation sur les **techniques de plaidoyer** à l'attention des associations de migrant-e-s a été organisée en janvier 2016 à la demande de l'ALECMA.
- Une formation en avril 2016 à l'attention des **associations nouvellement impliquées dans les questions migratoires** avec 13 associations (17 participant-e-s) : introduire les principes de droits des personnes en migration, permettre de mieux appréhender les migrations internationales et déconstruire les préjugés sur les migrations.
- Une **formation sur les questions d'état civil** en mai 2016 (sollicitation de partenaires du GADEM). Plus qu'une formation, le GADEM a fait le choix d'organiser un atelier d'échange sur l'état civil et les procédures de déclaration de naissance (théorie et pratiques sur le terrain dans le domaine). 12 associations ont participé à l'atelier dont des organisations marocaines travaillant sur les questions d'état civil pour les mères célibataires. Pour cet atelier, le GADEM a mobilisé un inspecteur d'état civil marocain, le vice-procureur du tribunal de première instance de Rabat, un représentant du Consulat du Nigéria et un autre du Consulat du Congo

RDC, ainsi que l'avocat engagé par l'UNHCR pour les questions spécifiques liées à la situation des réfugiés.

- En mai 2016 également, un atelier d'échange sur « **La situation des réfugié-e-s au Maroc depuis l'annonce de la nouvelle politique migratoire** » a été organisé avec 14 participant-e-s (11 organisations représentées⁷). Il ne s'agissait pas d'une formation en tant que telle étant donné que le nouveau cadre juridique sur l'asile n'a pas été adopté, mais d'un échange sur la situation dans cette phase de transition (depuis l'annonce de la nouvelle politique migratoire et jusque l'adoption et l'application de la nouvelle loi sur l'asile) en présence des organisations impliquées sur les questions d'asile (principalement des organisations de migrant-e-s) et de l'UNHCR.
- En juin 2016, le GADEM, à la demande de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et de l'Institut supérieur de l'information et de la communication (ISIC), a animé une session sur les questions de « **Migrations et préjugés** » devant 30 étudiant-e-s lors de la formation de 3 jours « Traitement médiatique de la migration : Approche humaine et positive ».
- En février 2017, dans le cadre d'une rencontre entre étudiant-e-s marocain-e-s et français-e-s (membres du réseau « étudiants et développement ») organisée par le Carrefour associatif à Rabat, le GADEM a animé un atelier sur les **échanges interculturels**. 18 étudiant-e-s de différentes universités de France et du Maroc (différentes régions également) ont participé à cet atelier.
- En mars 2017, le GADEM a été invité par la Fondation Orient Occident pour animer une session de formation sur les **techniques de plaidoyer**. Cette formation avait comme objectif l'échange et l'appropriation des concepts et des outils relatifs au plaidoyer, ainsi que la maîtrise et la compréhension du processus d'élaboration de la stratégie de plaidoyer. Au total, 22 participant-e-s, dont principalement des membres d'associations de migrant-e-s, ont assisté à la formation.

- **Les acteurs/actrices de droit : une nouvelle formule**

Pour le travail en lien avec les avocat-e-s, le GADEM a décidé de travailler avec un plus petit nombre de participant-e-s, sur une durée plus courte, mais régulière, en basant les formations sur des cas concrets et des décisions de justice. La partie théorique se résume donc à apporter les éléments pour comprendre la situation et devient beaucoup plus concrète et pertinente.

- En avril 2016, le GADEM a organisé à Nador un atelier d'échange sur la « détention arbitraire des personnes en migration au Maroc » en collaboration avec l'Association marocaine des droits de l'Homme (AMDH) section de Nador et soutenue par le CNDH.

⁷ Conseil des migrants subsahariens au Maroc, le Collectif des femmes migrants au Maroc, Association marocaine des droits de l'Homme, Africa unite, Réseau des femmes immigrés et épouses, Aide Maroc, Alecma, Collectif des communautés subsahariennes au Maroc, MDM Belgique, Voix des femmes migrants

- En octobre 2016, le GADEM a organisé à Rabat une formation à partir d'une décision de justice concernant une famille de non ressortissant-e-s marocain-e-s faisant l'objet d'un refus de délivrance de carte de résidence et d'expulsion du territoire marocain. Cette formation a permis de revenir sur la carte de résidence, ce qu'elle représente et qui peut la demander, sur la procédure d'obtention, de renouvellement, de refus et les moyens de recours, ainsi que sur la notion de « menace d'ordre public » invoquée par l'administration pour justifier le refus de délivrance et la décision d'expulsion.
- En février 2017, le GADEM a organisé un atelier de formation, à Rabat, à l'attention de 9 avocat-e-s sur la **question de l'éloignement** du Maroc au regard de la loi n°02-03. L'atelier s'est basé sur l'étude d'un cas d'un journaliste français expulsé et interdit d'entrer sur le territoire marocain dans le but de trouver des pistes de recours possibles contre cette décision administrative et de réfléchir plus largement aux différentes procédures et aux difficultés liées aux questions d'éloignement (expulsion, reconduite à la frontière, interdiction d'entrée/d'accès au territoire).
- En février 2017, 31 étudiants-e-s en droit (clinique juridique) de la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Casablanca ont bénéficié d'une formation sur **l'accès à la justice pour les étranger-e-s** organisé par le GADEM (demande de l'université).
- En décembre 2017, le GADEM a organisé une formation à l'attention de 8 avocat-e-s sur les questions liées à la procédure du mariage entre Marocain-e et étranger-e (**mariage mixte**) à partir des différentes situations suivies.
 - **Les acteurs/actrices institutionnel-le-s, nouveau public atteint**
- Le GADEM a été sollicité par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) pour mettre en œuvre des sessions de formation à partir de son module « faciliter l'intégration des migrant-e-s au Maroc – module de formation pour les professionnel-le-s de l'action sociale et du développement ». Quatre sessions de formation de 2 jours ont été programmées : 2 à Rabat en avril et novembre 2016, et 2 à Casablanca en mai et octobre 2016. Ces formations s'adressaient à des acteurs/actrices institutionnel-le-s⁸ et de la société civile (uniquement les partenaires de l'OIM sur ce projet, soit la Fondation orient occident à Rabat, l'Heure joyeuse à Casablanca, et exceptionnellement le Comité européen pour la formation et l'agriculture (CEFA) qui a participé à la session de novembre à Rabat).
- En mai 2017, à la suite de ces formations organisées dans le cadre d'un projet de l'OIM Maroc, l'OIM Mauritanie a souhaité dupliquer cette formation pour les acteurs/actrices de la société civile et institutionnel-le-s mauritanien-ne-s. Deux sessions, animées par le GADEM, ont donc été organisées, une à Nouakchott et l'autre à Rosso (ville frontière avec le Sénégal). Plusieurs représentant-e-s des ministères de la Justice, et de l'Intérieur mauritanien ont participé à ces formations (25 personnes à Nouakchott et 27 à Rosso).

⁸ Représentant-e-s de l'Entraide nationale, de l'ANAPEC, de l'OFPTT, du MCMREAM, de l'Office du développement et de coopération (ODCO) et du CNDH.

- En novembre 2016, le Conseil national des droits de l'Homme a sollicité le GADEM pour intervenir lors d'une session de formation sur les questions de séjour à l'attention d'acteurs/actrices institutionnel-le-s et associatif/ve-s⁹.
- En octobre 2017, le GADEM est intervenu au cours de la 7^{ème} formation organisée par l'association des Ombudsmans de la Méditerranée sur « la déontologie des forces de sécurité et les droits des migrants : le rôle des institutions d'Ombudsmans ». Le GADEM a présenté son expérience de collaboration avec des partenaires institutionnelles dans le cadre de l'accompagnement juridique et de la défense des droits des étranger-e-s.
 - Les échanges de professionnel-le-s
- En juin 2016, dans le cadre des activités d'échange de professionnel-le-s mis en place entre les différents partenaires du collectif Loujna Tounkaranké, le GADEM a envoyé sa chargée de suivi Droit des étrangers à Tunis au sein du Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux (FTDES) afin de partager l'expérience du GADEM dans la formation des acteurs/actrices de droit et d'échanger sur les cadres juridiques relatif aux droits des étranger-e-s en vigueur en Tunisie et au Maroc.
- En avril 2017, dans le même cadre, le GADEM a reçu un représentant de l'ARACEM (Association des refoulés d'Afrique centrale au Mali) afin de suivre le travail d'accompagnement juridique et administratif du GADEM (accueil et première écoute, document de suivi, confidentialité, présentation de l'approche « accompagnement » - en opposition avec « assistance » - et de communication, notamment le travail sur les réseaux sociaux et la revue de presse mensuelle du GADEM.
- En novembre 2016, le GADEM a reçu un militant associatif d'Afrique intelligence, une association en Tunisie travaillant sur la protection des personnes en migration à Sfax, à la demande du FDHM pendant 2 semaines afin de suivre le travail du GADEM sur les questions de première écoute/accueil des personnes requérant un accompagnement juridique et de communication.
 - Développement d'un pôle de formation payante

Accompagnement juridique et administratif

Pour l'année 2016, le GADEM a fait le suivi de 79 dossiers, dont 28 ouverts pendant 2016. Au 31 décembre 2016, 29 dossiers étaient clôturés, 14 suspendus et 36 dossiers étaient toujours en cours. 34 situations étaient suivies avec un-e avocat (dont un avocat à la charge des intéressé-e-s et un autre à la charge d'un tiers (CRDH de Nador)). Parmi les 34 situations, 20 dossiers concernaient l'accompagnement spécifique des déclarations de naissance en lien avec Médecins sans frontière (action globale en justice).

⁹ Représentant-e-s du ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration et du ministère de l'Emploi et de la formation professionnelle, de l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (Anapec), de l'Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPTT) et de l'Entraide nationale, ainsi que de Caritas, de la Fondation orient occident et du Collectif des communautés subsahariennes au Maroc (CCSM).

Principalement, les situations suivies par le GADEM en 2016 concernaient :

- déclarations de naissance (29 dossiers) ;
- situations de nature pénale (22 dossiers) ;
- titre de séjour (17 dossiers dont 5 dans le cadre de l'opération de régularisation) ;
- demandes d'asile ou recours pour les personnes déboutées du droit d'asile (5 dossiers) ;
- demandes d'autorisation de sortie du territoire ou de retour volontaire (3 dossiers) ;
- zone d'attente, interdiction du territoire et expulsion (3 dossiers).
- mariages mixtes (2 dossiers) ;
- situation en lien avec le travail - licenciement abusif (1 dossier).

Le GADEM a aussi conseillé et/ou orienté une quarantaine de situations (principalement sur des questions de titre de séjour.

Pour l'année 2017, le GADEM a fait le suivi de 71 dossiers, dont 39 ouverts pendant la période concernée et 45 ouverts avant mars 2016. Au 31 décembre 2017, 25 dossiers étaient clôturés, 10 suspendus et 36 dossiers étaient toujours en cours. 71 situations étaient suivies avec un-e avocat (dont 13 à la charge du GADEM, sinon 2 avocat-e-s à la charge des intéressé-e-s et 16 autres à la charge d'un tiers (UNHCR)). Parmi les 71 situations, 20 dossiers concernaient l'accompagnement spécifique des déclarations de naissance en lien avec Médecins sans frontière et/ou Droit et justice.

Principalement, les situations suivies par le GADEM en 2017 concernaient :

- état civil (déclaration de naissance, filiation) (22 dossiers) ;
- situations de nature pénale (10 dossiers) ;
- titre de séjour – procédure de droit commun (10 dossiers) ;
- opération de régularisation II (9 dossiers) ;
- Zone d'attente, interdiction (d'entrée sur) du territoire (6 dossiers).
- demandes d'asile ou recours pour les personnes déboutées du droit d'asile (5 dossiers) ;
- demandes d'autorisation de sortie du territoire ou de retour volontaire (2 dossiers) ;
- mariages mixtes (2 dossiers) ;
- situation en lien avec le travail – confiscation de passeport (1 dossier) ;
- « refoulement » frontière algérienne (1 dossier – 34 personnes) ;
- demande de visa/dépôt et recours (1 dossier) ;
- regroupement familial (1 dossier).

Le GADEM a aussi conseillé et/ou orienté une cinquantaine de situations (principalement en lien avec l'opération de régularisation).

Une présence forte sur le terrain :

Juin 2016 : **Une mission Agadir, Safi, Tiznit, Inezgane** avec une membre de l'ALECMA a été organisée afin de documenter les arrestations et déplacements forcés, spécialement les femmes nouvellement concernées. Les résultats de la mission ont mis en exergue les conditions de vie déplorables des personnes en migration dans ces villes. Les déplacements forcés devenaient de plus en plus systématiques et touchaient des groupes vulnérables tels que les femmes et les mineur-e-s non-accompagné-e-s.

Décembre 2016 : Le GADEM a organisé une **mission à Béni Mellal** afin de rencontrer un groupe de familles de disparu-e-s qui se sont mobilisées à la suite de la disparition d'un-e proche dans les deux naufrages survenus entre la Lybie et l'Italie, fin mai 2016. Cette mission a permis de rencontrer certain-e-s membres actif/actives et la personne en charge de la coordination, une jeune sœur d'un des disparu-e-s. Le GADEM a aussi rencontré des personnes en migration installées depuis à Béni Mellal.

Mars 2017 : le GADEM a mené une **mission de la région de Tanger** (Tanger, Tetouan et Fnideq), **à l'Oriental (Nador), ainsi qu'à Fès** afin de constater la recrudescence des violations des droits humains à l'encontre des personnes en migration et de récolter des témoignages. Cette mission a également permis de monitorer le déroulement de la deuxième campagne de régularisation dans cette région.

Avril 2017 : Une **mission dans le Sud du Maroc** (Laâyoune et Agadir) – suite de la mission organisée dans cette région en septembre 2014¹⁰ – a permis de suivre l'opération de régularisation et la situation des disparitions en mer lors de tentatives de passage vers les Canaries, et de rendre compte de l'évolution de la situation des personnes en migration dans le Sud du Maroc depuis 2014 qui semblerait s'être relativement stabilisée.

Octobre 2017 : Le GADEM a réalisé une mission d'urgence dans les villes de **Béni Mellal, Souk Sebt et Sidi Kacem**. Cette mission faisait écho à la situation à Fès où, après une plainte de l'ONCF (L'Office Nationale des Chemins de Fer) contre les personnes en migration occupant un terrain à proximité de la gare de Fès, les autorités marocaines ont procédé à plusieurs arrestations dans le centre-ville de Fès, accompagnées de déplacements forcés vers plusieurs villes du Royaume, dont celles de la région de Béni Mellal. Durant cette mission, l'équipe du GADEM a rencontré plusieurs personnes pour rendre compte de leur situation et des conditions de leurs arrestations et déplacements forcés depuis Fès.

Octobre 2017 : le **REMIDEV**, partenaire du GADEM au sein du collectif Loujna Tounkaranké est venu au Maroc pour faire une mission de terrain conjointement avec le GADEM dans les villes de **Casablanca, Rabat, Tanger et Nador** afin de faire un point sur la situation des ressortissant-e-s sénégalais-es au Maroc et de préparer un document de plaidoyer à l'attention des autorités sénégalaises.

¹⁰ <http://www.gadem-asso.org/situation-des-migrants-dans-le-sud-du-maroc/>

Novembre 2017 : une mission organisée dans le cadre du **Conseil civil à Agadir** afin d'accompagner les associations dans la collecte d'information en vue de la réalisation d'un rapport sur les discriminations au Maroc.

Festival Migrant' scène – Rabat 2016 et 2017

Pour ces deux éditions, le festival Migrant' scène – Rabat 2016 s'est tenu au centre culturel de l'Agdal à Rabat et a été organisé en partenariat avec la compagnie de théâtre DABATEATR, partenaire historique du festival.

3 résidences en 2016 (boîte histoire/contes, vidéo et musique) et 4 en 2017 (cirque, stand'up, danse et musique) ont été organisées en amont/parallèle du festival et les résultats de ces créations en working progress ont été présentés lors de Migrant' scène – Rabat. Le GADEM mise beaucoup sur la création spécifique pour le festival et ne veut pas être uniquement dans la programmation. C'est pourquoi chaque année, différentes résidences sont mises en place. Ce format de travail permet une véritable rencontre entre les participant-e-s d'origines socio-économique et géographique diverses et des créations en co-construction.

476 participant-e-s pour l'édition 2016 du festival et 804 pour celle de 2017.

PROJET AFA

Ces deux éditions du festival ont été enrichies grâce au projet « **Art for advocacy** » mis en œuvre par les universités britanniques de Keele et d'Édimbourg en partenariat avec l'ALECMA et le GADEM (création d'outils culturels et artistiques de sensibilisation sur les migrations et de plaidoyer pour les droits des personnes en migration). Ce projet s'articule autour de plusieurs activités, dont 2 ateliers photo vidéo organisés en mars et octobre 2017 avec 17 et 19 participant-e-s. Le résultat de ces ateliers a donné lieu à une exposition dont le vernissage s'est déroulé au cours du festival Migrant' scène – Rabat 2017. Une table ronde « **Mounasar'Art : Plaidoyer, migration et créations artistiques** », un forum et une présentation du projet ont aussi été faites au cours du festival.

« Ftour causerie » pendant les mois de Ramadan

En 2016 et 2017, le GADEM a également organisé ses « ftours causeries » pendant les mois de Ramadan (4 ftours causeries avec en tout 67 participant-e-s en 2016 et 99 participant-e-s pour 4 ftours organisés en 2017). Chaque année, le GADEM profite de cette occasion pour réunir ses partenaires et invite des personnes extérieures à partager la rupture du jeûne autour de thématiques différentes comme lancer de nouvelles dynamiques culturelles permettant de réfléchir autour des migrations (ftour partenaires culturels – 2016), réunir des personnes anglophones (ftours « let's talk in english – 2016 et 2017), les participant-e-s au projet « Art for advocacy » (ftour 2017) ou encore des jeunes (ftour 2016 et 2017). En 2017, les jeunes de l'atelier de théâtre organisé par le GADEM en partenariat avec DABATEATR depuis 2016 ont présenté une restitution de leurs travaux lors de ce ftour-causerie.

Plaidoyer et communication du GADEM

Le 20 octobre 2016, le GADEM a publié le communiqué de presse « **Une femme enceinte à quelques jours du terme retenue en zone d'attente à l'aéroport Mohammed V de Casablanca** ». Ce communiqué a été largement diffusé et a participé à sa libération, car le soir même la personne concernée a été libérée.

Le 9 décembre 2016, le Comité ad hoc réuni pour la mise en place du Conseil civil de lutte contre toutes les formes de discriminations a rédigé un communiqué de presse pour annoncer la création du Conseil civil : « **Communiqué de constitution du conseil civil de lutte contre toutes les formes de discriminations** » publié en français et en arabe.

Le 20 décembre 2016, le GADEM a envoyé **une lettre à l'attention du président du CNDH en tant que président de la commission de suivi et de recours** de l'opération exceptionnelle de régularisation et signée par les différents membres de la société civile réunie au sein de la commission afin de demander d'une part, une réunion de la commission dans les plus brefs délais pour assurer le suivi de la nouvelle phase de l'opération de régularisation lancée en décembre 2016. D'autre part, elle faisait part des points importants et inquiétudes quant à cette nouvelle opération, notamment concernant les critères stricts et restés les mêmes, le besoin d'élargir la participation aux travaux de la commission à d'autres acteurs/actrices associatifs/associatives et enfin, de prolonger le droit de séjour des personnes ayant pu régulariser leur situation à 5 ans (3 ans ont été obtenu). Des recommandations ont également été proposées pour lever les obstacles à l'intégration et lutter contre les discriminations.

Le 30 janvier 2017, le GADEM a publié un communiqué pour contester la collaboration des autorités marocaines et de la compagnie aérienne, la Royal Air Maroc, à la suite de son refus d'embarquer des personnes issues des pays désignées par le #MuslimBan du gouvernement américain : « **RAM ne faites pas le jeu de Trump** ».

Le 20 février 2017, le GADEM a publié un communiqué conjoint avec plusieurs associations signataires, en arabe et français, dénonçant les ratissages dans les campements à Boulingo et Carrière, survenus en février 2017 : **Situation Alarmante à Nador**.

Le 11 mars 2017 le GADEM a publié un communiqué sur le cas d'une mineure maintenue dans la zone d'attente de l'aéroport de Casablanca depuis le 12 février 2017 : « **Enfant mineure maintenue en zone d'attente de l'aéroport MV de Casablanca sur le point d'être expulsée** ».

Le 14 mars 2017, le GADEM a également initié un communiqué interassociatif dénonçant le renvoi d'un groupe de 34 personnes non ressortissantes marocaines noires par les autorités marocaines vers la frontière avec l'Algérie. **Communiqué interassociatif : les autorités marocaines ont repris le renvoi de personnes non ressortissantes marocaines noires vers la frontière avec l'Algérie**.

Le 20 mars 2017, le GADEM a publié un communiqué concernant le cas d'une femme enceinte de neuf mois, elle aussi bloquée en zone d'attente à l'aéroport de Casablanca en vue de son

expulsion, qui a ensuite accouché à l'hôpital sous surveillance policière : « **Bébé de 5 jours en instance d'expulsion** »

Le GADEM avait également lancé une campagne dans les réseaux sociaux « #Free_Mandika_S » demandant aux personnes qui le souhaitent de se prendre en photo avec une pancarte sur laquelle était inscrit « @gouvernementDuRoyaumeDuMaroc N'expulsez pas bébé et maman Mandika ». Cette campagne a eu un impact positif et a été largement reprise dans les réseaux sociaux et par les médias.

Le 4 mai 2017, à la suite de la situation dramatique de plusieurs familles syriennes bloquées à la frontière maroco-algérienne, le GADEM a publié un communiqué conjoint avec la Fédération internationale des droits de l'Homme : « **Les familles syriennes bloquées à la frontière algéro-marocaine doivent être protégées** ». Dans ce cadre, le GADEM a également adressé une lettre au président du CNDH en tant que président de la commission nationale de suivi et recours de l'opération de régularisation pour intervenir au plus vite auprès de ces personnes.

Le 5 mai 2017, le GADEM a dénoncé, dans un communiqué, un acte raciste ayant eu lieu durant un match de foot : **Acte raciste à l'encontre d'un joueur de l'équipe de Tanger.**

Le 29 juin 2017, à l'occasion de la sortie de leur rapport conjoint « **Privés de liberté en « zone de transit » – Des aéroports français aux aéroports marocains** », le GADEM et l'ANAFE ont organisé une conférence de presse dans les locaux du GADEM. 20 personnes étaient présentes dont plusieurs journalistes¹¹ et des représentant-e-s de différents organismes¹². Un communiqué a aussi été diffusé pour annoncer la conférence de presse et la sortie du rapport.

Le 28 juillet 2017, le GADEM a dénoncé, dans un communiqué, le maintien en zone d'attente et les agissements de la RAM et de la société privée PROFIL qui ont pris la décision de manière unilatérale d'empêcher une personne d'embarquer au mépris des prérogatives de droit public octroyées exclusivement à la police aux frontières : « **Contrôle aux frontières : des sociétés privées font la loi au sein de l'aéroport international Mohamed V de Casablanca** ».

Le 16 novembre 2017, le GADEM a rédigé un mémorandum adressé au Roi pour l'**examen d'une procédure civile de mariage et d'héritage.**

Le 15 décembre 2017, le rapport d'observation « **Coopération UE-Afrique sur les migrations, Chronique d'un chantage – Décryptage des instruments financiers et politiques de l'Union européenne** » réalisé par la Cimade en partenariat avec le collectif Loujna Tounkaranké et Migreurop est publié. Le GADEM a participé à son élaboration.

¹¹ Akhbar Al Yawm ; Yabiladi ; Morocco Wold News ; Dîne wa Dounya ; Akhir Saâ ; Libération ; Radio Monte Carlo ; Agence Anadolu (Turquie).

¹² CNDH ; la Cimade ; plusieurs associations de migrants dont la Plateforme ASCOMS, COFMIMA , CCSM, AMIDI, CMSM.